

BONDUELLE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital

(Art. L. 225-209 du Code de commerce)

Assemblée Générale Mixte du 3 décembre 2015
(Dixième résolution)

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

67, RUE DU LUXEMBOURG
59777 EURALILLE

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 1 723 040 EUROS - RCS NANTERRE B 572 028 041

SIEGE SOCIAL : 185, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

BONDUELLE

Siège Social : La Woestyne – 59173 Renescure
Société en commandites par actions au capital de 56 000 000 euros
N° Siren : 447 250 044

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital (Art. L. 225-209 du Code de commerce)

Assemblée Générale Mixte du 3 décembre 2015
(Dixième résolution)

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital
(Art. L. 225-209 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Gérance vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des associés, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Lille, le 3 novembre 2015

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Gérard Badin

MAZARS

Jean-Maurice El Nouchi